



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

19, rue de la Glacière, 75013 Paris

Tél. 01 47 07 94 82

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org>

Les Langues Modernes

la revue de l'APLV

Le document ci-dessous fait partie des compléments, publiés exclusivement sur le site de l'association, du numéro suivant de sa revue *Les Langues Modernes* :

Numéro : **4/2010**

Titre : « **Enseigner une langue régionale** »

Coordination : **Claire TORREILLES & Marie-Jeanne VERNY**

Ce numéro des *Langues Modernes* peut être commandé au siège de l'APLV (adresse dans l'en-tête ci-dessus).

Les choix problématiques de l'enseignement bilingue en Corse

PAR ALAIN DI MEGLIO, IUFM DE CORSE & SÉBASTIEN QUENO, UNIVERSITÉ DE CORSE

Résumé

Les évolutions récentes de l'enseignement bilingue français/corse posent un certain nombre de problèmes liés à la relative massification des effectifs concernés. Ce bref recensement en dégage les principaux aspects problématiques.

(corse) In lu so versu oghjincu, l'evoluzioni di l'insignamentu bislingu francesu/corsu arrega un tantu di prublemi liati à a relativa crescita di i sculari cuncernati. Stu pocu censu ni fà sbuccà i principali aspetti prublematichi.

L'Académie de Corse bénéficie d'une double spécificité. L'enseignement du corse relève exclusivement de l'enseignement public et, selon la loi du 22 janvier 2002, la « langue et culture corse » est une matière enseignée dans l'horaire normal des écoles. À côté de l'enseignement extensif, l'enseignement bilingue à parité horaire a connu un développement important grâce au militantisme de ses pionniers, puis à la mise en place d'une habilitation et d'un concours spécifique de recrutement. L'ouverture des sites bilingues est, quant à elle, encadrée par une charte. Depuis 2002, selon l'enquête annuelle de l'Académie de Corse, environ 30% des professeurs des écoles sont recrutés via le concours spécifique. Cette période de huit ans de fonctionnement sur ce recrutement régulier constitue un changement radical dans le fonctionnement de l'enseignement du corse, notamment dans la mise en place de filières bilingues. Pour donner un ordre d'idée, l'enseignement à raison de plus de 3 heures par semaine passe de 10 à 20% des effectifs de l'école primaire entre 2002 et 2008, toujours selon les chiffres académiques.

Le propos ne consiste pas ici à décrire de façon structurelle, statutaire ou statistique le fonctionnement de l'enseignement du corse¹, mais d'avoir un regard critique sur le système nouvellement posé par les évolutions récentes évoquées ci-dessus. Si l'année 2002 marque une ère nouvelle pour l'enseignement du corse, il reste cependant à mesurer l'impact d'une relative massification des enseignants, des apprenants, des parents usagers et de l'encadrement. Le phénomène est récent mais il change fondamentalement la donne socio-éducative en passant d'une somme d'expériences avancées, fortement motivées et souvent relayées par l'Université, à une généralisation en cours difficile à maîtriser en termes d'harmonisation des objectifs et des pratiques. Depuis quelques années, les statistiques académiques ou, plus généralement, la simple approche quantitative semblent faire écran à une réelle problématique qualitative sur au moins deux aspects. Le premier, pédagogique, pose le problème de l'écart entre les objectifs affichés et la pratique réelle, pour le moins hétérogène. Le second, sociologique, est lié aux effets cachés du principe de choix de cursus entre bilingue et standard.

Alternance codique ou qualité de l'immersion partielle

Pour ce qui concerne la problématique pédagogique, nous nous appuyons sur les premiers résultats d'un programme de recherche de l'ERTé du laboratoire UMR-LISA de l'Université de Corse². Les séquences filmées nous ont amenés à des premières hypothèses sur la qualité de l'enseignement et, surtout, de la communication didactique observée auprès des professeurs du premier ou du second degré ayant le statut bilingue par concours ou par habilitation.

Prenons l'exemple significatif du principe de l'alternance codique qui est fréquent dans les séquences présentées. On assiste plutôt à une micro-alternance qui renvoie à la pratique sociale du corse aujourd'hui, dans sa discontinuité et/ou dans son hybridation. Si cette alternance est actuellement reconnue comme un outil didactique, s'inscrit-elle dans une action programmée ? Relève-t-elle d'une faiblesse du formateur ou d'une véritable maîtrise ? S'impose-t-elle par défaut ? Est-elle graduée et de type différent de l'alternance pratiquée en société ?

On note, par ailleurs, certaines ruptures de la corsophonie dans le cadre de ce choix de communication par alternance codique. Ce fait peut contribuer à bâtir l'hypothèse d'un recours à la langue première pour pallier les carences de la communication formelle en corse. On sait que l'enseignement en langue régionale ne peut se contenter du simple statut de locuteur dialectal et que la pratique enseignante appelle l'élaboration personnelle d'une langue professionnelle. Un document écrit présent dans le corpus affiche une maîtrise avancée de la langue corse en tant que langue professionnelle. Toutefois au regard des séquences vidéo et en lien avec l'alternance codique pratiquée, se pose la question de la qualité de la langue professionnelle

¹ On pourra consulter à ce sujet DI MEGLIO, 2009.

² L'ERTé C12E (Équipe de Recherche en Technologie de l'éducation, Curriculum, Identités et Espaces dans l'Europe) intègre le laboratoire LISA (Lieux Identités eSpaces et Actions) et s'est donné pour projet l'étude en Corse de la « généralisation de l'offre d'enseignement bi/plurilingue à l'heure de la construction européenne : aide à la décision et production didactique ». Dans le cadre de cette étude, une première enquête et série d'observations ont été réalisées dans divers établissements et auprès de divers acteurs des premier et second degrés de l'île.

déterminée, entre autres, par une néologie adaptée.

Au-delà, on peut bâtir l'hypothèse d'une insécurité linguistique chez certains enseignants, insécurité palliée par l'alternance des codes voire par une illusion de la corsophonie, sans doute étayée par une représentation personnelle de la pratique bilingue en enseignement. Confinant à l'aporie, le phénomène peut aller en collège jusqu'à la quasi absence de corsophonie en situation bilingue.

À travers ces premiers éléments d'observation, on constate que les attentes liées à l'immersion partielle ou à l'enseignement des DNL (disciplines non linguistiques) en langue corse posent un certain nombre de problèmes. Les corps d'inspection, de conseils pédagogiques ou de formations initiale et continue en ont-ils pris la mesure ? On peut se poser la question, en même temps que la mise en filière de l'enseignement bilingue pose d'autres problèmes d'ordre sociologique.

Du réel au caché, la problématique des choix scolaires

Dans le contexte corse qui connaît une grande diversité linguistique, sociale et ethnique, l'enseignement bilingue était défendu par ses pionniers dans la perspective d'une identité-résistance pour ses potentialités intégratives, à l'inverse d'une vision républicaniste qui voyait alors l'enseignement du corse comme un facteur de différenciation à l'égard de l'ensemble national. Tandis que la question de l'assouplissement de la carte scolaire a fait couler beaucoup d'encre, l'Académie de Corse se distingue par son abrogation de fait en primaire, eu égard au libre choix concédé aux familles par la possibilité de l'inscription en site bilingue. Chacune peut déroger à la carte scolaire pour inscrire ou non son enfant, dans la limite des places disponibles. Cela oblige parfois les directeurs à mettre en place des procédures de sélection de la demande. Ainsi, la généralisation de l'enseignement bi/plurilingue en Corse interroge les processus scolaires d'intégration, de différenciation et de ségrégation, construits dans ce contexte par les familles et les institutions.

Si l'enseignement bilingue vise à accompagner l'intégration des élèves au sein d'espaces englobants, il semble paradoxalement que sa généralisation conduise à une dualisation de l'École en Corse et qu'elle engendre ainsi des effets pervers susceptibles de conduire à une fragmentation du tissu social local. Dualisation paradoxale mais facilement observable, car si le nombre de classes bilingues a augmenté de près de 421% entre 2000 et 2007, la part des enseignants bilingues a diminué de 3,58% entre 2000 et 2009. La relative massification de l'École bilingue, qui accueille aujourd'hui environ 20% des élèves du primaire, aboutit à des effets inattendus de ségrégation scolaire, tant en milieu urbain qu'en milieu périurbain, lorsque le choix porte sur la filière et non sur l'établissement. Les efforts consentis par l'École sont considérables, mais le fonctionnement en sursystème de l'institution ne permet pas d'envisager une généralisation sereine, d'autant plus que la crise budgétaire ne semble pas disposer l'État à octroyer un plan exceptionnel de formation des enseignants à l'enseignement bilingue. En dépit de la réduction annoncée de la formation continue avec la mastérisation, celle-ci permettra-t-elle de produire davantage d'enseignants bilingues en formation initiale ? Les plans départementaux pour la formation continue ne permettent pas à un professeur des écoles corsophone passif de devenir un enseignant bilingue. À l'avenir, outre la formation, le passage à la formule : « un maître, une langue³ » semble, par défaut, s'imposer comme possibilité du respect simultané de la parité horaire et de l'accroissement quantitatif de l'enseignement bilingue. Outre les objectifs scolaires et linguistiques, l'organisation pédagogique doit ici répondre à des objectifs sociétaux d'équité fixés par la philosophie politique.

Aujourd'hui, la construction de la différence par l'École bilingue ne se pose plus tant en terme d'instrumentalisation potentiellement séparatiste de la langue corse par rapport à l'ensemble français, mais en terme de cohésion sociale locale par une offre différenciée au sein de la scolarité obligatoire. Présentée depuis 2007 par la classe politique comme étant un « facteur de cohésion sociale », par les enseignants comme un « avantage », par la sphère scientifique comme porteur de « bénéfices linguistiques, cognitifs et culturels », l'École bilingue apparaît de plus en plus pour les familles comme un gage de réussite scolaire. En témoigne sa place sur le podium de l'Académie de Corse aux évaluations CM2 de 2009 et 2010. Une analyse plus fine montre que les écoles bilingues ne sont pas pour rien dans l'évolution positive des résultats scolaires. Alliant souvent une pédagogie coopérative et une forte implication des maîtres, les projets d'école

³ Dans l'enseignement bilingue à parité, on peut choisir deux formules. « Un maître, une langue » : la classe a deux maîtres à temps partagé, un pour l'enseignement en langue régionale, un pour l'enseignement en français. Dans la formule : « Un maître, deux langues », le même enseignant assure les enseignements dans les deux langues. Si cette dernière est la plus désirée par les expériences les plus avancées, c'est la première formule qui semble s'imposer comme un pis-aller.

permettent de pallier les handicaps de l'Académie qui compte pourtant près d'un élève sur deux scolarisé en ZEP/REP⁴. Les familles ont depuis longtemps repéré l'impact positif de l'enseignement du corse, dont l'offre est obligatoire depuis 2002, tant et si bien que lors de l'année scolaire 2009-2010 seulement 7 d'entre elles sur 24.132 ont demandé que leur enfant ne suive pas d'enseignement de Langue et Culture Corses.

Finalement, le consensus lié aux bénéfices de l'innovation pédagogique apportés par l'enseignement bi/plurilingue pose la question de sa diffusion, de sa généralisation équitable, c'est-à-dire sans perte qualitative et dans une perspective d'excellence. Le risque serait, à terme, que la dualisation provisoire de l'École se pérennise en offrant des parcours scolaires élitistes à certains élèves, en fonction de leur contexte social, ethnique ou linguistique. Les enquêtes que nous avons réalisées (Quenot, 2010) montrent que les élèves dont les familles déclarent être d'origine étrangère, et, dans une moindre mesure, d'origine continentale, sont très peu représentés dans les filières bilingues. Lorsqu'ils y sont, c'est soit parce que l'école de quartier est bilingue, soit parce qu'il s'agit du choix autoritaire ou discrétionnaire du directeur, pour des raisons pédagogiques plutôt que de mixité. En revanche, les enfants issus de familles corsophones, propriétaires de leur logement, occupant des positions sociales plus élevées, sont surreprésentés dans les filières bilingues. Tandis que l'enseignement bi/plurilingue en Corse souhaiterait illustrer un modèle d'enseignement interculturel harmonisé et démocratique, du point de vue institutionnel, le processus de généralisation dans le libre choix des familles semble participer à une ethnicisation des relations École-familles, à l'image d'un modèle sociétal multiculturel (au sens d'une présence cloisonnée des cultures) qui est pourtant rejeté par la plupart des acteurs que nous avons rencontrés.

BIBLIOGRAPHIE

- CASTELLS, Manuel (2009). *Le pouvoir de l'identité*. Paris : Fayard.
- DI MEGLIO, Alain (2009). La langue corse dans l'enseignement : données objectives et sens sociétal. In revue *Tréma*, n° 31- sept. 2009, CELLIER, Micheline & ALÉN-GARABATO, Carmen (dir.). *L'enseignement des langues régionales en France*, IUFM de Montpellier.
- QUENOT, Sébastien (2010). *Processus scolaires d'intégration et de différenciation dans l'enseignement primaire (bi/plurilingue) en Corse*. Thèse de doctorat NR en cours (A. DI MEGLIO, Dir.), Université de Corse, soutenance prévue 2010.
- VAN ZANTEN, Agnès(2009). *Choisir son école*. Paris : PUF, Coll. Le lien social, 304p.

⁴ Zone d'Éducation Prioritaire / Réseau d'Éducation Prioritaire.